

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°709 - ÉDITION DU 22 NOVEMBRE 2024



ACTUALITÉS COMMISSIONS

Assemblée Générale Ordinaire et Élective du DVOF



Vendredi 22 novembre 2024
à 19h30

**ANNULATION DES
RENCONTRES
FOOT ANIMATION**

23 novembre 2024

Contact : secretariat@district-foot95.fff.fr

**IME Val d'Oise Tour
Saison 4
Sport Adapté**

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire & Elective du 22/11/2024
- Statuts et Règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions sections Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football Animation Féminine
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Commission de Surveillance des opérations électorales
- Comité d'Appel chargé des affaires courantes
- Désignation des Délégués



PERMANENCE WEEK END
ELU(E) du COMITE

Sami RENAI



01 34 08 11 28



Une Belle Initiative PEF Portée par le Service Civique



Formation CFI Futsal U13-U15 à Pontoise
















Terre de jeu & d'équilibre



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ÉLECTIVE DU DVOF

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024 - 19H30

Salle de réception « Gourman'Dit » - 20 avenue du Bosquet - 95560 Baillet-en-France

- Accueil des délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des boitiers électroniques
- Vérification du Quorum

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective

- Allocution du Président M. Claude Delforge
- Paroles aux invités
- Présentation des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- Présentation des candidats pour l'élection du poste vacant du Comité de Direction du DVOF

Rappel : **1 poste à pourvoir** pour poursuivre le mandat jusqu'en 2028

- 1 membre individuel ou membre d'une Association affiliée à la FFF ;

Vote pour l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF – 1^{er} Tour

Rappel (art 13.3) : Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.

Résultat de l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF – 2^{ème} Tour si nécessaire

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 29 JUIN 2024

Vote

- Approbation du rapport d'activités saison 2023/2024

Vote

- Présentation du rapport financier saison 2023/2024
- Présentation du Rapport du Commissaire aux Comptes (Rapporteur : M. Blot)

- Approbation des Comptes du DVOF : exercice clos au 30/06/2024

Vote

- Création de la réserve « Fonds de solidarité Clubs » et transfert de 150ke de la réserve « travaux » vers cette nouvelle réserve

Vote

- Affectation du résultat 250k€ sur la « réserve solidarité Clubs » et 90782€ vers la ligne « Autres Réserves »

Vote

- Présentation du Budget Prévisionnel 2024/2025

Vote

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant pour 6 ans (2024-2030)

Vote

- Informations Diverses et Questions Clubs (si réception)
- Remise des médailles dites « Bénévole du Mois » 2024
- Discours de fin de Monsieur Claude Delforge

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective





STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION RESTREINTE DU 18 NOVEMBRE 2024

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ÉVOCATION

FC MONTMAGNY

Match n° 28885891 du 09/11/2024 U14 D4 Poule B USM BRUYERES BERNES 21 / MONTMAGNY FC 23

À la suite des courriers du FC Montmagny du 15/11/2024 et 17/11/2024 évoquant la participation des joueurs :

- M. Maxence licence n° 2547976796
- D. Joaquim licence n° 9604648104
- C. Nathan licence n° 2548431001
- NL. Yann licence n° 9603779572
- Q. Lenny licence n° 9603310697

Aux rencontres citées ci-dessous en étant en situation de mutation hors période alors que le règlement n'en autorise qu'un :

- Match n° 28885891 du 09/11/2024 U14 D4 Poule B USM BRUYERES BERNES/ MONTMAGNY FC
- Match n° 28885883 du 05/10/2024 U14 D4 Poule B USM BRUYERES BERNES / CHAMPAGNE 95 SFC
- Match n° 28885888 du 12/10/2024 U14 D4 Poule B ACADEMIE FOOTBALL CL / USM BRUYERES BERNES

Demande d'évocation de MONTMAGNY FC au motif qu'au moins deux joueurs seraient inscrits sur la feuille de match en étant mutés hors période et que la répétition de cette infraction entre dans les motifs d'évocation au titre d'« acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements » .





À la suite de la demande d'évocation de MONTMAGNY FC auprès de la Commission Statuts et Règlements, la commission demande au secrétariat d'interroger le club de BRUYERES BERNES USM sur l'inscription et la participation des joueurs ci-dessous à la rencontre citée ci-dessus.

- M. Maxence licence n° 2547976796 muté en date du 14/09/2024
- C. Nathan licence n° 2548431001 muté en date du 24/09/2024.

Réponse impérative avant le 25/11/2024 à 12h à adresser par courrier électronique au secrétariat du district.

Frais de dossier à la charge de FC MONTMAGNY : 43,50€

REPRISE DU DOSSIER MCA FC

Match n° 28426629 du 03/11/2024 CDM D1 ; ES HERBLAY 5 / MCA FC 5

Evocation de la part de MCA FC au motif que le joueur RG. Rui, licence n° 2544526415 a participé à la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet le dossier à la Commission de discipline.

RÉSERVE/RÉCLAMATION

REPRISE DU DOSSIER BEZONS FUTSAL CLUB

Match n° 28913849 du 10/11/2024 Futsal D2 poule A BEZONS FUTSAL CLUB 2 / PIERRELAYE FC 2

Concernant votre réserve portée, si la Commission estime qu'elle était irrecevable c'est parce qu'elle portait sur la question de l'impossibilité pour des joueurs de jouer le même jour ou sur deux jours consécutifs comme le dispose l'article 151 de Règlements Généraux de la FFF et non sur l'article 8.6 du Règlement Championnat Futsal du DVOF. En l'espèce, les joueurs de PIERRELAYE, ayant participé aux deux rencontres, ont joué le vendredi et le dimanche ce qui ne correspond pas à deux jours consécutifs. C'est donc pour cette raison que la Commission a estimé que la réserve que vous avez déposé ne pouvait pas aboutir.

La Commission maintient sa décision du 13/11/2024.

La prochaine réunion se tiendra le lundi 25 novembre 2024 à 14h.





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2024

Présents : Mme Sylvestre- MM. Pézière – Podan Mavounzy- Sénégal

Assiste : M. Macina (Comité).

Excusés : M. Truffot – Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

COURRIERS DES CLUBS

SURVILLIERS AVENIR

Courriel du 18/11/2024

L'équipe U14 jouera bien contre celle de Gonesse le 23/11/2024





PREMIER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

SAINT PRIX ES

Anciens D3 Poule B

Match n° 28897910 du 10/11/2024

SAINT PRIX ES 32 / BEAUCHAMP AS 31

CERGY PONTOISE FC

U16 D2 Poule B

Match n° 28944978 du 10/11/2024

CERGY PONTOISE FC 23 / GOUSSAINVILLE FC 21

MAGNY EN VEXIN FC

U16 D3 Poule B

Match n° 28945674 du 10/11/2024

MAGNY EN VEXIN FC 21 / DEUIL ENGHIEU FC 22

DEUXIEME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

CORMEILLAIS ACS

Vétérans +55 ans Poule C

Match n° 28430650 du 03/11/2024

CORMEILLAIS ACS 41 / GARGES FCM 40

MARCOUVILLE CITY

U18 D3 Poule B

Match n° 28947563 du 03/11/2024

MARCOUVILLE CITY CP 21 / ARNOUVILLE FAS 21

HERBLAY ES

U16 D3 Poule D

Match n° 28946299 du 03/11/2024

HERBLAY ES 22 / COSMO TAVERNY 22

TROISIEME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS INDUISANT MATCH PERDU PAR PENALITE AUX 2 EQUIPES ET AMENDE

AUVERS ENNERY FC

SENIORS D4 Poule B

Match n° 28899444 du 13/10/2024

AUVERS ENNERY FC 2 / CHAUMONTEL LUZARCHES FC 2

AUVERS ENNERY FC 2 0 but -1 pt

CHAUMONTEL LUZ FC 2 0 but -1 pt

AUVERS ENNERY Amende 52€



**GARGES FCM**

VETERANS +55 ans Poule B

Match n° 28430685 du 22/09/2024

GARGES FCM 40 / COSMO TAVERNY 40

GARGES FCM 40 0 but -1 pt

COSMO TAVERNY 40 0 but -1 pt

GARGES FCM Amende 52€

ESSG

VETERANS +55 ans poule B

Match n° 28430644 du 20/10/2024

ESSG 40 / GAFEPB 40

ESSG 40 0 but -1 pt

GAFEPB 40 0 but -1 pt

ESSG 40 Amende 52€

ARGENTEUIL FC

U16 D3 Poule A

Match n° 28945268 du 20/10/2024

ARGENTEUIL FC 23 / GOUSSAINVILLE FC 23

ARGENTEUIL FC 23 0 but -1 pt

GOUSSAINVILLE FC 23 0 but -1 pt

ARGENTEUIL FC 23 Amende 52€

MARCOUVILLE CITY

U16 D3 Poule D

Match n° 28946299 du 20/10/2024

MARCOUVILLE CITY CP 21 / ENT ROISSY THILLAY 23

MARCOUVILLE CITY CP 21 0 but -1 pt

ENT ROISSY THILLAY 23 0 but -1 pt

MARCOUVILLE CITY CP 21 Amende 52€

ARGENTEUIL FC

U14 D4 Poule A

Match n° 28942998 du 28/09/2024

ARGENTEUIL FC 23 / HERBLAY ES 22

ARGENTEUIL FC 23 0 but -1 pt

HERBLAY ES 22 0 but -1 pt

ARGENTEUIL FC 23 Amende 52€

PONTOISIENNE JS

U14 D4 Poule D

Match n° 28943428 du 05/10/2024

PONTOISIENNE JS 22 / GOUSSAINVILLE FC 23

PONTOISIENNE JS 22 0 but -1 pt

PONTOISIENNE JS 22 Amende 52€



**CONFIRMATION DE RESULTAT****ERMONT ACF**

U14 D4 Poule E

Match n°28943943 du 09/11/2024

ERMONT ACF / ENT. BEAUMONT MOURS

ERMONT ACF Opt 1but

ENT. BEAUMONT MOURS 3pts 6but

MARLY LA VILLE ES

U14 D3 Poule C

Match n° 28942768 du 16/11/2024

MARLY LA VILLE ES 21 / SAINT LEU FC 23

SAINT LEU 95 FC 23 Opt 0but

MARLY LA VILLE 3pts 5but

MARCOUVILLE CITY

U18 D3 Poule B

Match n°28947563 du 03/11/2024

MARCOUVILLE CITY CP / ARNOUVILLE

ARNOUVILLE Opt 1but

MARCOUVILLE CITY CP 3pts 2but

Confirmation du résultat par monsieur l'arbitre en absence de feuille de match

MONTIGNY FC

U14 D4 Poule C

Match n°28939974 du 16/11/2024

MONTIGNY FC 95 21 / HERBLAY ES 23

HERBLAY ES 23 Opt 0but

MONTIGNY FC 95 21 3pts 7but

Confirmation du résultat par monsieur l'arbitre

DEMANDES FOOTCLUBS**SAINT PRIX ES**

Critérium +55 ans Poule A

Match n°28430531 du 24/11/2024

SAINT PRIX ES 10 / ERAGNY FC 11

Match à jouer le 12/01/2025 à 11H30

Motif : doublon de match sur notre terrain

Accord de la COC

Accord de vos adversaires

PERSAN US 03

U16 D3 Poule E

Match n°28946626 du 24/11/2024

PERSAN US 2 / ECOUEN FC 3

Match à jouer le 12/01/2025

Motif : fermeture des installations pour le cyclocross annuel de la commune

Accord de la COC

Accord de vos adversaires



**FONTENAY EN PARISIS FC**

Seniors 3 Poule C

Match n°28435024

NEUVUILLE SUR OISE AS 1 / FONTENAY EN PARISIS 1

Match à jouer le 12/01/2025 à 15H

Accord de la COC

Accord de vos adversaires

MATCHES PERDUS PAR PENALITE**VAUREAL FCM**

Anciens D4 Poule B

Match n°28425830 du 03/11/2024

VAUREAL FCM 33 / PUISEUX LOUVRES 95 FC 33

Suite au mail du 08/11/2024 de Puisseux Louvres 95 FC 33 au mail du 03/11/2024 de VAUREAL FCM 33 et suite à la non-réception demandée par la COC de la feuille de match à Puisseux Louvres 95 FC 33 non reçue à ce jour, la Commission décide : match perdu par pénalité à Puisseux Louvres 95 FC 33

PUISEUX LOUVRES 95 FC 33 -1pt 0but

VAUREAL FCM 33 3pts 0but

MATCHES À JOUER**DATES/HORAIRES****FRETTOISE ES**

Seniors D4 Poule A

Match n°29269270 du 24/11/2024

FRETTOISE ES 2 / MARCOUVILLE CITY CP 2

Match à jouer le 24/11/2024

Nouvel horaire : 15H00

Motif : Terrain non éclairé

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MARCOUVILLE CITY

U16 D3 Poule D

Match n°28946310 du 17/11/2024

MARCOUVILLE CITY CP 21 / SARCELLES AAS 25

Match à jouer le 12/01/2025 à 12H30

Motif : 1 seul terrain et 3 matches à jouer à domicile

PUISEUX LOUVRES FC

U15 D1 Poule B

Match n°28429302 du 16/11/2024

PUISEUX LOUVRES 95 1 / VILLIERS LE BEL FC 1

Match à jouer le 11/01/2025 à 15H

Motif : 1 seul terrain et 3 matches à jouer à domicile

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires





MARCOUVILLE CITY

U18 D3 Poule B

Match n°28947573 du 17/11/2024

MARCOUVILLE CITY CP 21 / DEUIL ENGHEN 21

Match à jouer le 12/01/2025 à 14H30

Motif : 1 seul terrain et 3 matches à jouer à domicile

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MARCOUVILLE CITY

Seniors D4 Poule A

Match n°29269311 du 17/11/2024

MARCOUVILLE CITY CP 2 / SAINT BRICE FC 3

Match à jouer le 05/01/2025

Motif : 1 seul terrain et 3 matches à jouer à domicile

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ENT. BEAUMONT MOURS

U18 D3 Poule A

Match n°28947437 du 17/11/2024

ENT. BEAUMONT MOURS 21 / ENT. CHAMPAGNE SAUSSERON 21

Match à jouer le 12/01/2025 à 13H

Motif : fermeture de terrain

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ENT. BEAUMONT MOURS

Seniors D4 Poule A

Match n°29269312 du 17/11/2024

ENT. BEAUMONT MOURS 21 / OSNY FC 3

Match à jouer le 05/01/2025

Motif : fermeture de terrain

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

SAINT OUEN L'AUMONE AS

U14 D2 Poule A

Match n°28941804 du 16/11/2024

ENT. SAINT OUEN L'AUMONE 22 / GONESSE RC 21

Match à jouer le 11/01/2025 à 14H

Motif : arrêté municipal de fermeture de vestiaires

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

SAINT OUEN L'AUMONE AS

U14 D4 Poule C

Match n°28939972 du 16/11/2024

ENT. SAINT OUEN L'AUMONE 23 / GONESSE RC 22

Match à jouer le 11/01/2025 à 16H

Motif : arrêté municipal de fermeture de vestiaires

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires





PONTOISIENNE JS

Seniors D2 Poule B

Match n°28352531 du 24/11/2024

PONTOISIENNE JS 1 / ERMONT AS 2

Match à jouer le 05/01/2025 à 13H

Motif : 2 matches programmés à la même heure

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CROISSY US

Vétérans +45 ans Poule A

Match n°28430576 du 02/02/2025

CROISSY US 40 / VIARMES ASNIERES

Match à jouer le 12/01/2025

Motif : 2 matches programmés à la même heure

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

PREMIER FORFAIT AVEC AMENDE

EZANVILLE ECOUEN US

U18 D3 Poule A

Match n°28947438 du 17/11/2024

EZANVILLE ECOUEN US 1 / LE THILLAY

EZANVILLE ECOUEN US 1 AMENDE 30€

EZANVILLE ECOUEN US 1	-1pt	0 but
LE THILLAY	3pts	5buts

DEUXIEME FORFAIT AVEC AMENDE

BONNEUIL ASC

U14 D4 Poule F

Match n°28944209 du 16/11/2024

PERSAN US 23 / BONNEUIL ASC 95 21

AMENDE BONNEUIL ASC 95 21 35€

BONNEUIL ASC 95 21	-1pt	0 but
PERSAN US 23	3pts	5buts

Secrétaire de Séance
M. Sénécals

Président de Séance
Podan-Mavounzy





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

Présents : MM. Huart- Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U14F– U15F] – [U16F – U17F – U18F] – [U19F, U20F et Seniors F]

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF





TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM
U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn
U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn
Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match
dans les « réserves d'avant match »

COURRIERS DES CLUBS

FC2M 2

Footclub du 13/11/24

Senior F, Poule B

Journée 3; match 29748787 ; du 22/11/24 ; FC2M 2 contre GROLAY FC 1

Nouvel horaire : 20h45

Nouveau lieu : Stade municipal, rue du port, Mériel

Accord des clubs, accord de la commission

RENCONTRES REPORTÉES

29/11/24

Séniors F à 8 Groupe B

MAGNY EN VEXIN FC 1 / GAFEPB 1

Match n°29748784 du 11/10/24

Accord des 2 clubs

30/11/24

U15F Groupe A

PERSAN US 03 1 / BELLOY ST MARTIN ASC 1

Match n°29748603 du 12/10/24

Accord des 2 clubs





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2024

Présents : MM. Maillet (Président) – Budet – Lutz- Mme Lutz

Excusés : Mme Cyprien - M El Fakri (Comité de Direction)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.





APPEL A CANDIDATURE COUPE COMITE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COMITE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu le :

LE 08 MAI 2025

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être munis au minimum de :

- 6 vestiaires + 2 vestiaires arbitres
 - 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos retours.

APPEL A CANDIDATURE COUPE DU VAL D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu le :

LE 07 et 08 JUIN 2025

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être munis de :

- 10 vestiaires + 3 vestiaires arbitres
 - 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos retours



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
-Seniors	15H00
-CDM	09H30
-Anciens	09H30
-Seniors Féminines- U15F-U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





DEMANDE DE CANDIDATURE

Par son mail du 29 octobre 2024, le club de SAINT BRICE FC pose sa candidature pour l'organisation des Coupes du Val d'Oise qui se dérouleront les 7 et 8 juin 2025.

Par son mail du 16 octobre 2024 le club AS ORVILLOISE pose sa candidature pour l'organisation de la coupe du comité qui se déroulera le 8 mai 2025

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - U18

Rencontre MENU COURT AS 21 / SAINT PRIX ES 21

La rencontre se déroulera le 12/01/2025 sur les installations de Menucourt

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - U14

Rencontre GOUSSAINVILLE FC 1/ ECOUEN FC 1

Bien pris en compte le mail du Fc GOUSSAINVILLE, le nécessaire a été fait

Rencontre SURVILLIERS Av. 1 / ARGENTEUIL FC 1

Pour donner suite à la programmation d'un match de championnat, la rencontre est reportée au samedi 21/12/24

COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – CDM

Huitièmes de finale

22 décembre 2024 A 09H30

MATCH	CLUB	CLUB
1	AS TOHO 5	ST BRICE FC 5
2	GARGES LES GONESSES FCM 5	FRANCONVILLE FC 5
3	ERAGNY FC 5	MENU COURT AS 5
4	ADAMOIS OL 5	BELLOY ST MARTIN ASC 5
5	PORTUGUAIS PAIX VIVRE	PUISEUX LOUVRES 5
6	MCA FC 5	SARCELLES MACABI 5
7	ARGENTEUIL FRANCO PORTUGUAIS 5	CORMEILLAIS ACS 5
8	ES HERBLAY 5	ST PRIX ES 5





COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – SENIORS

CHALLENGE COUTELIER

Tour de cadrage

22 décembre 2024 A 15h00

MATCH	CLUB	CLUB
1	RC ARGENTEUIL	FRANCONVILLE FC
2	GONESSE RC	GARGES LES GONESSES FCM
3	COSMO TAVERNY 1	ENTENTE SSG 2
4	ARNOUVILLE FAS 1	ARGENTEUIL FC 1
5	ADAMOIS OL 1	SARCELLES AAS 1
6	FC VILLIERS LE BEL 1	ERMONT AS 1
7	GROSLAY FC 1	PONTOISIENNE JS 1
8	BEZONS USO 1	CERGY PONTOISE FC 1
9	ST LEU FC 1	ST BRIVE FC 1
10	ST OUEN L'AUMONE AS 2	ECOUEN FC 1
11	THILLAY VAUDERLAND 1	CSM EAUBONNE 1

EXEMPTS : ES HERBLAY 1- GOUSAINVILLE FC 1

COUPE DU COMITÉ CRÉDIT MUTUEL – SENIORS

CHALLENGE LESTRUHAUT

Tour de cadrage

22 décembre 2024 A 15H00

MATCH	CLUB	CLUB
1	GONESSE RC 2	PERSAN US 2
2	MARLY LA VILLE ES 2	RC ARGENTEUIL 2
3	MONTSOULT BAILLET US 2	PONTOISIENNE JS 2

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Lutz





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
MM Doucara – Joseph – Le Nagard – Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusées : Mme Nicole – Mme Bastos

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]





RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL RC : Mail du 18 11 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 23/11/24

ARGENTEUIL RC : Mail du 18 11 24

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur les rencontres de critérium U10/U11 du 16/11/24 à l'ENTENTE SSG (absence de tablettes de la part du club recevant – pas de feuilles de match papier). La commission vous demande de lui envoyer par mail la liste de vos joueurs présents sur les rencontres ainsi que le résultat des matchs.

AUVERS ENNERY FC : Mail du 17 11 24

Pris note du souci rencontré avec la FMI sur les rencontres de critérium U10/U11 contre PIERRELAYE FC. La commission attend les feuilles de matchs papier

AUVERS ENNERY FC : Mail du 14 11 24

Pris note de l'inversion du résultat des rencontres de critérium U10/U11 du 09/11/24 à ARGENTEUIL RC. La commission transmet au secrétariat pour modification



**BEZONS USO : Mail du 18 11 24**

Pris note de votre information concernant les rencontres U10/U11 du 16/11/24 à MENU COURT AS.

BEZONS USO : Mail du 18 11 24

Pris note de votre information concernant les feuilles de matchs critérium U10/U11 contre l'ADAMOIS OL du 09/11/24. La commission vous demande de lui envoyer la liste de vos joueurs qui ont participé ainsi que le résultat des différents matchs.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 15 11 24

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U9 sur le centre du plateau du 16/11/24 à l'ADAMOIS OL

COURDIMANCHE AS : Mail du 15 11 24

Pris note du forfait avisé de vos joueurs U9 sur le centre du plateau du 16/11/24 à MAGNY FC

COSMO TAVERNY : Mail du 18 11 24

Pris note de votre réponse concernant le report du match U13 Avenir contre VIARMES ASNIERES.

COSMO TAVERNY : Mail du 18 11 24

Pris note de l'adresse du stade pour le centre du plateau U6/U7 du 23/11/24

Centre du COSMO TAVERNY : Complexe Sportif Maubuisson – Avenue du Gal de Gaulle – 95500 BESSANCOURT (terrain en herbe).

ECOUEEN FC : Mail du 17 11 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs sur critérium U10/U11

ECOUEEN FC : Mail du 17 11 24

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur les rencontres de critérium U10/U11 du 16/11/24 contre GROSLAY FC

ENTENTE SSG : Mail du 14 11 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match du critérium U12 Avenir.

ERMONT AMS : Mail du 18 11 24

Pris note des horaires de rencontres du critérium U10/U11 du 23/11/24 contre CERGY PONTOISE FC

HERBLAY ES : Mail du 14 11 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match du critérium U12 Avenir du 09/11/24 contre GARGES FCM. La commission n'a toujours pas réceptionné la feuille de match papier car non jointe au mail

MONTIGNY FC : Mail du 18 11 24

Pris note de votre interrogation concernant l'adresse du stade pour le centre n° 17 - Coupe du Comité U12. La commission vous demande de contacter directement le club d'ARGENTEUIL FC

OSNY FC : Mail du 15 11 24

Pris note de votre demande de modification d'horaires pour les rencontres du critérium U12/U13

PIERRELAYE FC : Mail du 16 11 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur le centre du plateau du 23/11/24

ST BRICE FC : Mail du 14 11 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs du critérium U10/U11 du 09/11/24 contre OSNY FC

ST BRICE FC : Mail du 18 11 24

Pris note de votre envoi des feuilles de présence concernant le centre du plateau U8/U9 du 16/11/24.

La commission vous rappelle que ces documents sont à déposer uniquement dans FAL et on à envoyer au DVOF.

La commission ne peut en tenir compte.





SURVILLIERS AVENIR : Mail du 18 11 24

Pris note de votre demande concernant l'amende de 50€. La commission vous demande de vous référer au PV du 12/11/24 pour y trouver l'explication

VILLIERS FC : Mail du 17 11 24

Pris note des soucis rencontrés avec la FMI sur les rencontres de critérium U10 & U11 Avenir. La commission attend les feuilles de match papier

Sébastien RAVOISIER : Mail du 14 11 24

La commission vous rappelle qu'elle ne peut traiter que les mails émanant de la messagerie du club

MATCH REPORTE AU 21 DECEMBRE 2024

CRITÉRIUM U10/U11

MARCOUVILLE CITY CPA vs VEXIN AS : matchs n° 29708806 – 29708851 & 29708896

BELLOY ST MARTIN AS : matchs n° 29708088 – 29708853 & 29708898





COUPE DU COMITÉ U12

1er Tour – SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024

Début de la jonglerie à 13h30
Début des rencontres à 14h00

Durée des rencontres :
Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)
Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 2ème tour prévu le 11 janvier 2025

Les documents concernant l'organisation de ce 1er tour seront envoyés sur la messagerie officielle des clubs.
Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12 et U12F (2013)
- Sont autorisés trois U11 / U11F (2014) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).
- Sont autorisées les joueuses U13F (2012).
- Les U13 (2012) ne sont pas autorisés à participer.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres.

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 2 Décembre 2025 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.





Centre 1 Eragny FC 1	Centre 2 Beaumont-Mours ENT 2	Centre 3 Arnouville FAS 1	Centre 4 Franconville FC 3
Eragny FC 1	Beaumont-Mours ENT 2	Arnouville FAS 1	St Leu FC 2
Vauréal FCM 2	Courdimanche AS 1	Pontoisienne JS 1	Gonesse RC 2
Eaubonne CSM 1	Goussainville FC 1	St Prix ES 1	Franconville FC 3
Herblay ES 1	Bezons USO 2	St Ouen AS 1	Franconville FC 2
Centre 5 St Brice FC 2	Centre 6 Entente SSG 4	Centre 7 Herblay ES 2	Centre 8 St Prix ES 2
Pierrelaye FC 1	Bezons USO 3	Herblay ES 2	St Prix ES 2
Montsout-Baillet Us 1	Persan US 1	Vexin AS 1	Fosses FU 2
St Brice FC 2	Entente SSG 4	Le Thillay ESM 1	Auvers-Ennery FC 1
St Brice FC 3	Entente SSG 1	Montmorency FC 2	Montigny FC 2
Centre 9 Ecoeu FC 1	Centre 10 RC Argenteuil 2	Centre 11 Montmagny FC 2	Centre 12 Adamois OL 1
St Brice FC 1	RC Argenteuil 2	Entente SSG 2	Ecoeu FC 2
St Brice FC 4	RC Argenteuil 3	Entente SSG 3	Ecoeu FC 3
Ecoeu FC 1	Adamois OL 2	Beaumont-Mours ENT 1	Adamois OL 1
Ecoeu FC 4	Deuil-Enghien FC 2	Montmagny FC 2	Grosly FC 1
Centre 13 Beauchamp AS 2	Centre 14 Marly la Ville ES 1	Centre 15 Cergy-Pontoise FC 2	Centre 16 Belloy St Martin ASC 1
Beauchamp AS 2	Ermont AmS 1	Eragny FC 2	Belloy St Martin ASC 1
Beauchamp AS 1	Fosses FU 1	Ermont ACF 1	Marcouville City CPA 1
Persan US 2	Beauchamp AS 3	Cergy-Pontoise FC 2	Franconville FC 1
Eaubonne CSM 2	Marly la Ville ES 1	Cergy-Pontoise FC 3	
Centre 17 Argenteuil FC 1	Centre 18 Osny FC 2	Centre 19 Cosmo Taverny 1	Centre 20 Jouy le Moutier FC 3
Argenteuil FC 1	Osny FC 2	Cosmo Taverny 1	Jouy le Moutier FC 3
Argenteuil FC 4	Osny FC 1	Méry-Mériel FC 2	Jouy le Moutier FC 1
Montigny FC 1	Champagne SFC 2	Jouy le Moutier FC 2	Soisy AM FC 2
Ermont ACF 2	Magny en Vexin FC 1	Herblay ES 3	Survilliers AV 1
Centre 21 Cormeillais ACS 2	Centre 22 Vauréal FCM 1	Centre 23 Grosly FC 2	Centre 24 Roissy US 1
Magny en Vexin FC 2	Vauréal FCM 1	Cergy-Pontoise FC 4	Viarmes-Asnières OL 1
Montmorency FC 1	Garges FCM 1	Cergy-Pontoise FC 1	Roissy US 1
Cormeillais ACS 2	Pontoisienne JS 2	Grosly FC 2	Villiers le Bel FC 3
Cormeillais ACS 3	Méry-Mériel FC 1	Osny FC 3	Villiers le Bel FC 1
Centre 25 Sarcelles AAS 1	Centre 26 Villiers le Bel FC 2	Centre 27 St Ouen AS 2	Centre 28 Puiseux-Louvres FC 2
Cosmo Taverny 2	Villiers le Bel FC 2	Argenteuil FC 3	Arnouville FAS 2
Ezanville US 1	Bruyères-Bernes USM 1	Argenteuil FC 2	Puiseux-Louvres FC 2
Sarcelles AAS 4	Sarcelles AAS 2	St Ouen AS 2	Bezons USO 1
Sarcelles AAS 1	Sarcelles AAS 3	Goussainville FC 2	Deuil-Enghien FC 1
Centre 29 Garges FCM 2	Centre 30 St Leu FC 1	Centre 31 Champagne SFC 1	Centre 32 Soisy AM FC 1
Montmagny FC 3	RC Argenteuil 1	Champagne SFC 1	Soisy AM FC 1
Montmagny FC 1	RC Argenteuil 4	Bouffémont AC 1	Soisy AM FC 3
Cormeillais ACS 1	Puiseux-Louvres FC 1	Marly la Ville ES 2	Vémars St Witz FC 1
Garges FCM 2	St Leu FC 1	Ermont AmS 2	Gonesse RC 1





CHALLENGES U10 & U11

1er Tour – SAMEDI 14 DECEMBRE 2024

Le 1er tour regroupe les équipes U10 et U11 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

Qualification :

Pour les U10 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2èmes des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Pour les U11 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2èmes des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes

Seront qualifiés pour le 2ème tour du Samedi 8 Février 2025

Les documents concernant l'organisation du 1er tour seront envoyés par mail.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 6 JANVIER 2025 à 16 Heures dernier délai sous peine de disqualification.

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun tour, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**





CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification

Challenge U10

U11 Filles : nées en 2014

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2015

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2016 dans la limite de 3 par équipe.

La participation de joueur(se) U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Centre 1 Adamois	Centre 2 Jouy le Moutier FC	Centre 3 Ezanville Ecoeu	Centre 4 Persan
Franconville FC 2	Cormeillais ACS 1	Beauchamp AS 2	Persan US 1
Ermont ACF 2	Jouy le Moutier FC 3	Bezons USO 3	Puiseux-Louvres FC 2
Vauréal FCM 1	Saint Prix ES 1	Ezanville-Ecouen US 1	Montigny FC 2
Adamois OL 2	Saint Ouen AS 1	Deuil-Engbien FC 1	Eragny FC 3
Centre 5 Entente SSG	Centre 6 Villiers le Bel	Centre 7 Ermont AMS	Centre 8 Mery Mériel
Entente SSG 3	Villiers le Bel FC 1	Ermont AmS 1	Méry-Mériel FC 2
Entente SSG 1	Villiers le Bel FC 4	Montmagny FC 3	Arnouville FAS 1
Deuil-Engbien FC 2	Montmorency FC 3	Entente SSG 2	Fosses FU 1
Roissy US 2	Persan US 2	Entente SSG 4	Vexin AS 1
Centre 9 Montigny	Centre 10 Bezons USO	Centre 11 Cergy Pontoise	Centre 12 Cosmo Taverny
Menucourt AS 2	Argenteuil FC 2	Cergy-Pontoise FC 3	Fosses FU 2
Montmagny FC 2	Argenteuil FC 3	Cergy-Pontoise FC 1	Cosmo Taverny 1
Montigny FC 1	Bezons USO 1	Montmorency FC 2	Sarcelles AAS 2
Champagne SFC 2	Saint Brice FC 3	Saint Prix ES 2	Sarcelles AAS 4
Centre 13 Sarcelles AAS	Centre 14 Cormeillais ACS	Centre 15 Beaumont Mours ENT	Centre 16 Herblay ES
Sarcelles AAS 3	Fretteoise ES 1	Gonesse RC 1	Bezons USO 2
Sarcelles AAS 1	Cormeillais ACS 2	Eragny FC 2	Méry-Mériel FC 1
Beauchamp AS 3	Villiers le Bel FC 2	Franconville FC 1	Herblay ES 4
Garges FCM 2	Villiers le Bel FC 3	Beaumont-Mours ENT 1	Herblay ES 2
Centre 17 Ecoeu FC	Centre 18 St Ouen AS	Centre 19 St Leu FC	Centre 20 Soisy AM FC
Osny FC 1	Puiseux-Louvres FC 1	Eragny FC 1	Cergy-Pontoise FC 2
Le Thillay ESM 1	Saint Ouen AS 2	Saint Leu FC 3	Cergy-Pontoise FC 5
Ecouen FC 3	Menucourt AS 1	Saint Brice FC 2	Ermont ACF 1
Ecouen FC 2	Ermont AmS 2	Vémars St Witz FC 1	Soisy-A.M FC 1
Centre 21 Viarmes Asnières OL	Centre 22 Pontoisienne JS	Centre 23 St Brice FC	Centre 24 Champagne SFC
Viarmes-Asnières OL 2	Montigny FC 3	Grosly FC 1	RC Argenteuil 2
RC Argenteuil 1	Pontoisienne JS 1	Arnouville FAS 2	Cosmo Taverny 3
Vauréal FCM 2	Soisy-A.M FC 2	Beauchamp AS 1	Marly la Ville ES 1
Auvers-Ennery FC 1	Adamois OL 1	Saint Brice FC 1	Champagne SFC 1
Centre 25 Bruyères Bernes USM	Centre 26 Garges FCM	Centre 27 Deuil Engbien FC	Centre 28 Chaumontel Luz
Bruyères-Bernes USM 1	Survilliers AV 1	Pontoisienne JS 2	Franconville FC 3
RC Argenteuil 3	Garges FCM 1	Goussainville FC 1	Chaumontel-Luz. AS 1
Herblay ES 1	Montmagny FC 1	Deuil-Engbien FC 3	Eaubonne CSM 1
Herblay ES 3	Viarmes-Asnières OL 1	Saint Leu FC 1	Marly la Ville ES 2
Centre 29 Montmorency FC 1	Centre 30 Gonesse RC	Centre 31 Belloy St Martin ASC	Centre 32 Osny FC
Montmorency FC 1	Soisy-A.M FC 3	Jouy le Moutier FC 2	Ecouen FC 1
Beaumont-Mours ENT 2	Magny en Vexin FC 1	Cergy-Pontoise FC 4	Osny FC 3
Jouy le Moutier FC 1	Saint Leu FC 2	Belloy St Martin ASC 1	Osny FC 2
Pierrelaye FC 1	Gonesse RC 2	Courdimanche AS 1	Eaubonne CSM 2
Centre 33 Bouffémont AC	Centre 34 Montsout Baillet US	Centre 35	Centre 36
Roissy US 1	Marcouville City CPA 1		
Bouffémont AC 1	Cosmo Taverny 2		
Argenteuil FC 1	Montsout-Baillet US 1		
Argenteuil FC 4			





CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification

Challenge U11

U12 Filles : nées en 2013

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 et 2015

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre 1	Beauchamp AS 2	Centre 2	Neuville AS 1	Centre 3	St Brice FC 3	Centre 4	Puiseux-Louvres FC 2
	Osny FC 3		Gonesse RC 1		Cergy-Pontoise FC 6		RC Argenteuil 3
	Beauchamp AS 2		Neuville AS 1		Cergy-Pontoise FC 1		St Brice FC 1
	Villiers le Bel FC 4		Survilliers AV 1		St Brice FC 3		Roissy US 2
	Villiers le Bel FC 1		Vémars St Witz FC 1		Pontoisienne JS 2		Puiseux-Louvres FC 2
Centre 5	Roissy US 3	Centre 6	Franconville FC 2	Centre 7	Vexin AS 1	Centre 8	Ermont ACF 2
	Cosmo Taverny 1		St Leu FC 2		St Ouen AS 2		Marcouville City CPA 1
	Méry-Mériel FC 1		Franconville FC 2		Vexin AS 1		Ermont ACF 2
	Beauchamp AS 3		Arnouville FAS 2		Ermont AmS 1		RC Argenteuil 1
	Roissy US 3		Saint Prix ES 1		Osny FC 1		Méry-Mériel FC 2
Centre 9	Groslay FC 1	Centre 10	Le Thillay ESM 1	Centre 11	Eragny FC 2	Centre 12	Courdimanche AS 1
	Herblay ES 4		Le Thillay ESM 1		Vauréal FCM 2		Courdimanche AS 1
	Herblay ES 1		Eragny FC 3		Eragny FC 2		Jouy le Moutier FC 3
	Bruyères-Bernes USM 1		Persan US 1		Cormeillais ACS 2		Garges FCM 2
	Groslay FC 1		Eaubonne CSM 2		Champagne SFC 1		Montmagny FC 3
Centre 13	Menucourt AS 1	Centre 14	Gonesse RC 2	Centre 15	Sarcelles AAS 1	Centre 16	Pierrelaye FC 1
	Cormeillais ACS 1		Roissy US 1		Chaumontel-Luz. AS 1		Soisy-A.M FC 2
	Franconville FC 1		Gonesse RC 2		Champagne SFC 2		Soisy-A.M FC 3
	St Ouen AS 1		Villiers le Bel FC 2		Sarcelles AAS 1		Pierrelaye FC 1
	Menucourt AS 1		Villiers le Bel FC 3		Sarcelles AAS 4		Montsoult-Baillet US 1
Centre 17	Argenteuil FC 4	Centre 18	Eaubonne CSM 1	Centre 19	Adamois OL 3	Centre 20	Fosses FU 1
	Argenteuil FC 4		Sarcelles AAS 3		Adamois OL 3		Fosses FU 1
	Argenteuil FC 1		Sarcelles AAS 2		Marly la Ville ES 1		Adamois OL 1
	Bezons USO 2		Eaubonne CSM 1		Fontenay en Paris FC 1		Soisy-A.M FC 4
	Deuil-Enghien FC 2		Persan US 2		Montmagny FC 1		Soisy-A.M FC 1
Centre 21	Cergy-Pontoise FC 5	Centre 22	Domont FC 1	Centre 23	St Prix ES 2	Centre 24	Jouy le Moutier FC 1
	Cergy-Pontoise FC 5		Jouy le Moutier FC 2		Montigny FC 1		Ecouen FC 3
	Cergy-Pontoise FC 2		Frettoise ES 1		St Prix ES 2		Jouy le Moutier FC 1
	St Brice FC 2		Auvers-Ennery FC 1		Ezanville-Ecouen US 2		Viarmes-Asnières OL 1
	Garges FCM 1		Domont FC 1		Viarmes-Asnières OL 2		Fosses FU 2
Centre 25	Ermont ACF 1	Centre 26	Marly la Ville ES 2	Centre 27	Goussainville FC 1	Centre 28	Montmorency FC 1
	Entente SSG 1		Ezanville-Ecouen US 1		Argenteuil FC 3		Eragny FC 1
	Entente SSG 4		Marly la Ville ES 2		Argenteuil FC 2		Osny FC 2
	Ermont ACF 1		Cosmo Taverny 3		Bezons USO 1		Montmorency FC 1
	Belloy St Martin ASC 2		Beauchamp AS 1		Goussainville FC 1		Bezons USO 3
Centre 29	Entente SSG 2	Centre 30	Herblay ES 3	Centre 31	St Leu FC 1	Centre 32	RC Argenteuil 2
	Adamois OL 2		Cergy-Pontoise FC 3		Ermont AmS 2		Belloy St Martin ASC 1
	Bouffémont AC 1		Cergy-Pontoise FC 4		St Leu FC 1		RC Argenteuil 2
	Entente SSG 2		Herblay ES 3		Montigny FC 2		Deuil-Enghien FC 1
	Entente SSG 3		Herblay ES 2		Groslay FC 2		Pontoisienne JS 1
Centre 33	Arnouville FAS 2	Centre 34	Gafepb 1	Centre 35	Montmagny FC 2	Centre 36	Vauréal FCM 1
	Deuil-Enghien FC 3		Cosmo Taverny 2		Montmagny FC 2		Ecouen FC 2
	Beaumont-Mours ENT 1		Magny en Vexin FC 1		Franconville FC 3		Puiseux-Louvres FC 1
	Ecouen FC 1		Gafepb 1		Beaumont-Mours ENT 2		Vauréal FCM 1
	Arnouville FAS 2		St Leu FC 3		Bruyères-Bernes USM 2		





CONVOCAATION

LUNDI 2 DECEMBRE 2024 à 18H45

Pour le club de **CORMEILLAIS ACS**

- Le Président
- Mr Kévin HOUENASSOU – Directeur Technique

Dépôt des documents dans FAL & FMI

LUNDI 2 DECEMBRE 2024 à 19H15

Pour le club de **L'ENTENTE SSG**

- Le Président
- Mr Dorian CHACON CORDON – Responsable Technique Jeunes

Problèmes FMI

LUNDI 2 DECEMBRE 2024 à 19H45

Pour le club de **MENUCOURT AS**

- Le Président
- Le Responsable de l'École de Foot

Pour le club de **BEZONS USO**

- Le Président
- Le Responsable de l'École de Foot

Rencontres de critérium U10/U11 du 16/11/24 à MENUCOURT AS

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

CRITÉRIUM U10/U11

BEZONS USO : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29708934 - 29708979 & 29709041 du 16/11/24 – critérium U10/U11 contre PIERRELAYE FC 1 & 2

ENTENTE SSG 7 & 8 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29704038 & 29704069 du 16/11/24 – critérium U10/U11 contre ARGENTEUIL FC 5 & 6

NEUVILLE AS 1 : 1^{er} appel feuille de match n° 29704040 du 16/11/24 – critérium U10/U11 contre FRETTOISE ES 1





HERBLAY ES 7 & 8 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29713006 & 29704109 du 16/11/24 – critérium U10/U11 contre CORMEILLAIS ACS 3 & 4

ARGENTEUIL FC 5 - 7 & 8 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29713945 - 29714013 & 29714041 du 16/11/24 – critérium U10/U11 contre SOISY AM FC 3 - 5 & 6

SARCELLES AAS 7 & 8 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29719422 & 29713983 du 16/11/24 – critérium U10/U11 contre ST BRICE FC 3 & 4

ECOUEN FC 3 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29719423 du 16/11/24 – critérium U10/U11 contre JOUY FC 6

CRITÉRIUM U12/U13

BOUFFEMONT ACF 1 & 2 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29717104 & 29717145 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre VIARMES ASNIERES OL 2 & 3

GARGES FCM 3 : 1^{er} appel de feuille de match n° 29719105 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre ST PRIX ES 2

SOISY AM FC 4 : 1^{er} appel feuille de match n° 29719215 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre BEZONS USO 3

PERSAN US 1 – 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29741632 – 29741424 - 29741396 & 29741278 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre VAUREAL FCM 1 – 2 – 3 & 4

ENTENTE BEAUMONT MOURS : 1^{er} appel de feuille de match n° 29741421 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre ARGENTEUIL FC 2

ENTENTE SSG 2 – 3 – 4 & 5 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29743616 – 29744190 - 29744248 & 29744276 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre ERMONT ACF 1 – 2 – 3 & 4

ARGENTEUIL FC 5 – 6 – 7 & 8 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29744968 – 29744940 - 2974485 & 29744797 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre ST BRICE FC 2 – 3 – 4 & 5

OSNY FC 3 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 29744941 du 16/11/24 – critérium U12/U13 contre CERGY PONTOISE FC 3

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

CRITÉRIUM U12 AVENIR

HERBLAY ES : 1^{er} appel de feuille match n° 29491500 du 09/11/24 – critérium U12 Avenir contre GARGES FCM

CRITÉRIUM U13 AVENIR

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille match n° 29497087 du 16/11/24 – critérium U13 Avenir contre FRANCONVILLE FC

CRITÉRIUM U10 AVENIR

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille match n° 29491138 du 16/11/24 – critérium U10 Avenir contre OSNY FC

CRITÉRIUM U11 AVENIR

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuille match n° 29488595 du 16/11/24 – critérium U10 Avenir contre OSNY FC





2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITÉRIUM U10/U11

ARGENTEUIL RC 6 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29704063 du 09/11/24 – critérium U10/U11 contre AUVERS ENNERY FC 2

MAGNY FC 1 – 2 & 3 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29708803 – 29708848 & 29708893 du 09/11/24 – critérium U10/U11 contre BEZONS USO 1 – 2 & 3

ARGENTEUIL FC 2 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 29712955 du 09/11/24 – critérium U10/U11 contre COURDIMANCHE AS 2

CORMEILLAIS ACS 3 & 4 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29713001 & 29713104 du 09/11/24 – critérium U10/U11 contre CERGY PONTOISE FC 5 & 6

FRANCONVILLE FC 3 – 4 – 5 & 6 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29713292 – 29713393 - 29713438 & 29713483 du 09/11/24 – critérium U10/U11 contre DEUIL ENGHIEU FC 3 – 4 – 5 & 6

ECOUEN FC 4 & 5 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29713978 & 29713006 du 09/11/24 – critérium U10/U11 contre ARGENTEUIL FC 6 & 7

CRITÉRIUM U12/U13

MAGNY FC 3 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 29716231 du 09/11/24 – critérium U12/U13 contre CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1

GARGES FCM 2 & 3 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29718898 & 29719095 du 09/11/24 – critérium U12/U13 contre BEZONS USO 4 & 5

ERMONT ACF 1 & 2 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29743611 & 29744185 du 09/11/24 – critérium U12/U13 contre PUISEUX LOUVRES FC 1 & 2

SARCELLES AAS 4 & 5 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29744242 & 29744270 du 09/11/24 – critérium U12/U13 contre JOUY FC 3 & 4

ARGENTEUIL FC 6 & 7 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29744934 & 29744839 du 09/11/24 – critérium U12/U13 contre OSNY FC 3 & 4

AMENDES

GONESSE RC : Non réception de la feuille match n° 29497083 du 12/10/24 – critérium U13 Avenir contre FRANCONVILLE FC

Non transmission de la feuille de présence après 2 relances

Amende : 52€





VILLIERS FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 4 & 5 sur matchs n° 29744843 & 29744795 – critérium U12/U13 du 16/11/24 contre COSMO TAVERNY 4 & 5

Amende : 15€ x 2 = 30€

AUVERS ENNERY FC : Feuilles de matchs irrégulières sur rencontres de critérium U10/U11 n° 29704066 & 29704037 du 16/11/24 contre PIERRELAYE FC (manque n° matchs, catégorie)

Amende : 10€ x 2 = 20€

Prochaine Réunion Lundi 25 Novembre 2024





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 18 novembre 2024

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueuses licenciées - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U6F– U7F] – [U8F– U9F] - [U10F-U11F] - [U12F-U13F]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL par le responsable du centre.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents, sauf après un appel.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
- En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF





- En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
- En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment remplie sera recevable.

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oubliez pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match dans les « réserves d'avant match »

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participent physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 52€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

- PLATEAU 1 : 12 OCTOBRE 2024 –U9F, ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM(reportée le 08/02/2025)
- PLATEAU 2 : 16 NOVEMBRE 2024 –U9F, MERY-MERIEL FC ; U7F, FOSSES.
- PLATEAU 2 : 23 NOVEMBRE 2024 –U9F, FRANCONVILLE FC ;
- PLATEAU 3 : 14 DECEMBRE 2024 – U9F, TAVERNY COSMO – ERMONT AMS ; U7F, CERGY
- PLATEAU 4 : 1er FEVRIER 2025 -
- PLATEAU 1 : 08 FEVRIER 2025 – U9F, Plateau remplaçant plateau 1
- PLATEAU 5 : 06 MARS 2025 -





PLATEAU 6 : 05 AVRIL 2025 -

PLATEAU 7 : 17 MAI 2025 -

PLATEAUX REPORTES

23/11/24

U9F

FRANCONVILLE FC

Plateau 2 du 16/11/2024 reporté le 23/11/2024, pour cause de centre challenge U11F sur les mêmes installations

Clubs concernés : FRANCONVILLE FC, ERMONT AMS, TAVERNY COSMO, ESSG/FC SAM, St PRIX

COURRIERS DES CLUBS

GONESSE RC,

Mail du 12 novembre 2024

Pris note de vos problèmes de connexion avec la tablette.

Ces problèmes doivent être signalés au dos de la feuille de match « dans réserve d'avant match »

Votre mail comprend des incohérences : entête du mail. **Match U13 avenir** Gonesse RC/Ermont AS

Présentation du match

Ensuite : match Gonesse RC contre Eragny FC perdant

Le numéro de match correspond Match U11F C (il n'y a pas de U11F avenir) Gonesse RC/Eragny ASFC

Renvoyer feuille de match complète. Recto/verso

Prise en compte du résultat

DEUIL-ENGHEN FC

Mail du 12 novembre 2024

Pris note de votre FMI n'a pas fonctionnée (types de problèmes)

Ces problèmes doivent être signalés au dos de la feuille de match « dans réserve d'avant match »

Renvoyer feuille de match complète. Recto/verso

Prise en compte du résultat

GONESSE RC U9F,

Mail du 16 novembre 2024

Pris note de vos problèmes d'effectif constater le jour même du plateau.

Rappel : Vous devez mettre le club organisateur en copie de votre mail

ST PRIX ES

Mail du 16 novembre 2024

Pris note de vos problèmes d'utilisation de la FMI.

TAVERNY COSMO 1

Mail du 15 novembre 2024

U13F poule D

Journée 3, match 29746451 contre Montmorency

Pris note de l'inversion de la rencontre, accord des 2 clubs.

Rappel : **RS 13.2** – Dans tous les cas, est considéré comme visité le club désigné initialement recevant par la Commission quel que soit le lieu de la rencontre.



**MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX****SARCELLES AAS 1**

Footclub du 15/11/24

U13F Avenir

Journée 5 ; match 29760874 ; du 16/11/24 ; SARCELLES AAS 1 contre GONESSE RC 1

Nouvelle horaire : 12h00

Accord des clubs et de la commission féminine

Ent ESSG-SOISY 2

Footclub du 19/11/24

U11F poule D

Journée 3 ; match 29748157 ; du 23/11/24 ; Ent ESSG-SOISY 2 contre ARGENTEUIL FC 1

Nouvelle horaire : 11h30

Accord des clubs et de la commission féminine

RENCONTRES REPORTEES**30/11/24****U11F – Groupe D**

GARGES FCM 1 / ENTENTE ESSG-FCSAM 2

Match n°29748137 du (12/10/24)

Reporté par la commission

U13F – Groupe A

ENT SSG-SOISY 2 contre CERGY PONTOISE FC 1

Journée 3 ; match 29746391 ; du (16/11/24)

Reporté par la commission

21/12/24**U13F – AVENIR**

ST BRICE FC 1 / HERBLAY ES 1

Match n°29760866 du (19/10/24)

Reporté par la commission

FORFAITS AVISES**Ent ESSG/SOISY**

Mail du mardi 12 novembre 2024

Forfait avisé du plateau U7F à Fosses le 16 novembre 2024

Rappel : Vous devez mettre le club organisateur en copie de votre forfait avisé**US PERSAN 03**

Mail du jeudi 14 novembre 2024

Forfait avisé du plateau U9F à MERY-MERIEL FC le 16 novembre 2024



**FORFAITS****U7F****GONESSE RC U7F**

Plateau U7F du 16/11/24 à Fosses FU

Absence à un plateau, non prévenue : **amende 50€****CERGY FC U7F**

Plateau U7F du 16/11/24 à Fosses FU

Absence à un plateau, non prévenue : **amende 50€****U9F****GONESSE RC U9F**

Plateau U9F du 16/11/24 MERY-MERIEL FC

Absence à un plateau, non prévenue : **amende 50€****APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET
PRESENCE****U11F****GONESSE RC 1**

U11F Poule C

Match n°29748139 du 09/11/24 contre Eragny FC

1er appel le 12/11/24

U13F**ARGENTEUIL FC 1**

U13F poule A

Match J3 n°29746392 du 16/11/24 contre FRANCONVILLE FC 1

1er appel le 18/11/24

St PRIX ES 1

U13F poule B

Match J3 n°29746408 du 16/11/24 contre HERBLAY ES 2

1er appel le 18/11/24

DEUIL-ENGHIEN FC 1

U13F poule B

Match J1 reportée n°29746401 du 09/11/24 contre HERBLAY ES 2

1er appel le 18/11/24

St PRIX ES 2

U13F poule D

Match J3 n°29746453 du 16/11/24 contre St BRICE FC 2

1er appel le 18/11/24





TAVERNY COSMO 1

U13F poule D

Match J3 n°29746451 du 16/11/24 contre MONTMORENCY FC 1

1er appel le 18/11/24

FMI

Les informations concernant la « non-utilisation de la FMI » indiquent un état de fait aux clubs, elles seront gérées par la commission compétente qui a les moyens techniques d'analyse.

ARGENTEUIL FC 1

U11F poule D

Match n°29748154 du 09/11/24

Fmi : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

ST PRIX ES 1

U13F poule B

Match n°29746408 du 16/11/24

FMI : 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement

AMENDES

ARGENTEUIL FC 1

U11F poule D

Match J2 n°29748154 du 09/11/24 contre Ent BEAUMONT-MOURS 1

Feuille de match irrégulière : format, absence de la copie du dos de cette feuille signalant le motif de la non-utilisation FMI : **Amende 10€**

GARGES LES GONESSES FC 1

U13F avenir

Match J4 n°29760869 du 09/11/24 contre ST BRICE FC 1

Feuille de match irrégulière : Manque n° match, compétition, journée, poule, date, lieu, signature arbitre, motif non-utilisation FMI. **Amende 10€**

GONESSES RC 1

U13F avenir

Match J1 n°29760856 du 05/10/24 contre GARGES LES GONESSES FC 1

Feuille de match irrégulière : Format, Manque, lieu, arbitre, motif non-utilisation FMI. **Amende 10€**

BELLOY-ST MARTIN ASC 1

Challenge U11F

Forfait à un tour de coupe DVOF : **amende 25€**

CHALLENGE U11F

Clubs qualifiés pour le deuxième Tour du 01 février 2025 dans PV du 26 novembre 2024





FESTIVAL FOOT U13F

LE 23 novembre 2024 ;
Début des épreuves 9H30

Centre n° 1

DEUIL-ENGHIEN FC1

Stade Alain Mimoun, rue Guynemer, (4-10 rue de la sourde) Deuil la Barre
DEUIL-ENGHIEN FC1 ; ERAGNY AS FC 2 ; GONESSE RC 1 ; ARGENTEUIL RC 1

Centre n° 2

HERBLAY ES 1

Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay
HERBLAY ES 1; VIARMES ASNIERES OL 1; ST OUEN L'AUMONE AS 2 ; MONTMORENCY FC 1

Centre n° 3

CERGY-PONTOISE FC 1

Stade des Maradas, 6 passage du Lycée, Pontoise
CERGY-PONTOISE FC 1; ST PRIX ES 1; TAVERNY COSMO 1; BELLOY-ST MARTIN ASC 1

Centre n° 4

ERMONT AMS 1

Stade Auguste Renoir, 20 rue du syndicat, Ermont
ERMONT AMS 1; MERY-MERIEL CF 1; SARCELLES AAS 1; ST BRICE FC 2

Centre n° 5

ERAGNY AS FC 1

Stade de la butte, 79-99 rue de Pierrelaye, Eragny
ERAGNY AS FC 1; PERSAN US 03 1; HERBLAY ES 2; SARCELLES AAS 2

Centre n° 6

Ent SSG/SOISY 1

Stade Auguste Delaune, 12 rue des cressonnières, St Gratien
Ent SSG/SOISY 1 ; ST PRIX ES 2 ; FRANCONVILLE FC 1 ; GROSLAY FC 1

Centre n° 7

ARGENTEUIL FC 1

Stade Alain Mimoun, 15 Bd Héloïse, Argenteuil
ARGENTEUIL FC 1 ; Ent SSG/SOISY 2 ; ADAMOIS OL 1 ; ST BRICE FC 1

Centre n° 8

FOSES FU 1

Stade Auguste Delaune, rue du grand Tremblay, Fosses
FOSES FU 1 ; Ent BEAMONT-MOURS ; CORMEILLAIS ACS 1 ; GARGES LES GONESSES FC 1





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 18 NOVEMBRE 2024

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Duclos - Vernet

Assistent : MM. Renault (Cda) – Konté (Comité)

Excusé : M Gondel

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





CONFIRMATION DE GYMNASES

En raison d'un dysfonctionnement informatique du logiciel Fédéral, empêchant l'affichage du lieu des matchs, la commission futsal vous informe de l'adresse du gymnase des 2 clubs ci-dessous :

Pierrelaye FC : Gymnase Micheline Ostermeyer, 90 rue de Malassis, 95480 Pierrelaye – **le vendredi à 21H00**

Sem Nome FC : Gymnase Daubigny, rue Pierre Bérégovoy, 95430 Auvers S/OISE – **le samedi à 18H00**

COURRIERS CLUBS

Avicenne Asc : Mail du 14-11-24

Pris note du score de la rencontre U14 n° 29764216 du 06-10-24 contre Garges Djibson Asc

Avicenne Asc : Mail du 14-11-24

Pris note du score de la rencontre U14 n° 29764194 du 09-11-24 contre FCVLB

Avicenne Asc : Mail du 14-11-24

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour vos équipes U12 et U14

Critérium U12 : équipes 1 et 2 : **le dimanche à 13H00**

Critérium U14 : équipes 1 et 2 : **le dimanche à 14H30**

Foot Indoor Loisir : Mail du 17-11-24

Pris note de l'absence de l'équipe de Cergy-Pontoise Fc pour le match de CVO Futsal.

FC VLB : Mail du 18-11-24

Réception feuille de match papier U12 du 16-11 contre Avicenne Asc

Avicenne Asc : Mail du 18-11-24

Pris note de la modification d'horaire pour le plateau U8 du 01-12-24

Attainville Fc : Mail du 16-11-24

Pris note de votre Forfait pour la rencontre U12 du 17-11 à Persanaise Cfj.

Marcouville City CP : Mail du 19-11-24

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Philippe Hémet les 23 et 24-11-24 (attestation mairie jointe).

La commission remet la rencontre de Senior D2, Marcouville / Montigny à une date ultérieure.

FORFAIT COUPE

1^{er} TOUR CVO

Match n° 29865626 : Foot Indoor Loisir 1 / Cergy-Pontoise Fc 1 du 16-11-24

Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe de Cergy-Pontoise Fc 1

L'équipe de Foot Indoor Loisir est qualifiée pour le tour suivant.

Cergy-Pontoise Fc 1 : **Amende : 25€**





1^{ER} FORFAIT AVISÉ

CRITÉRIUM U12

Match n° 29763946 : Persanaise Cfj 22 / Attainville Fc 21 du 17-11-24

Persanaise Cfj 22 : **5 Buts**

Attainville Fc 21 : **0 But**

MATCHS REMIS

SENIOR D2

Match n° 28914031 : Marcouville City Cp 3 / Montigny Lvdb 2 : le samedi 14-12-24 à 20H00

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

COUPE CVO SENIORS

Match n° 29865623 : Sem Nome FC 1 / Deuil-Enghien FC 1 du 16-11-24

Match n° 29865628 : Montigny Lvdb 1 / My Sarcelles Futsal 1 du 16-11-24

CRITÉRIUM U12

Match n° 29763947 : Garges Djibson Asc 21 / Asf Argenteuil 21 du 17-11-24

Match n° 29941278 : Afs Vauréal 21 / Sportifs de Garges 21 du 17-11-24

CRITÉRIUM U14

Match n° 29947463 : Sportifs de Garges 21 / Afs Vauréal 21 du 17-11-24

2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U12

Match n° 29763943 : Attainville Fc 21 / Fc VLB 21 du 09-11-24





CRITÉRIUM U14

Match n° 29764195 : Garges Djibson Asc 21 / Attainville Fc 21 du 10-11-24

Match n° 29947461 : Sannois Fce 21 / Sportifs de Garges 21 du 10-11-24

NON-ENVOI FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS

CRITÉRIUM U12

Match n° 29763961 : Asf Argenteuil 21 / Fc VLB 21 du 06-10-24

Match perdu par pénalité aux 2 équipes.

Asf Argenteuil 21 : **0 But**

FC VLB 21 : **0 But**

Asf Argenteuil : **Amende 52€**

CRITÉRIUM U14

Match n° 29764216 : Garges Djibson Asc 21 / Avicenne Asc 21 du 06-10-24

Match perdu par pénalité à l'équipe de Garges Djibson 21

Garges Djibson Asc 21 : **0 But**

Avicenne Asc 21 : **18 Buts**

Garges Djibson Asc : **Amende 52€**

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE du TOUR de CADRAGE

Les rencontres du 1^{er} tour auront lieu :

Semaine **50** du **09-12** au **15-12-24**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	30023384	GOUSSAINVILLE FC 1	COMBO FUTSAL 1	Le Samedi 14-12 à 14H30
2	30023385	MONTIGNY LVBD 1	MONTMAGNY ASFS 1	Le Samedi 14-12 à 19H15
3	30023386	FOOT INDOOR LOISIR 1	DEUIL-ENGHIEN FC 1	Le Samedi 14-12 à 12H30
4	30023387	PARMAIN FUTSAL AS 1	OSNY UNITED 1	Le vendredi 13-12 à 21H00

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.





Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :

Asf Argenteuil - Bezons Futsal Club - Sportifs de Garges

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :

Afs Vauréal - Avicenne Asc – Attainville Futsal C - Eaubonne Csm – Garges Djibson Asc 2 – Marcouville City Cpa 2 - Montmorency Futsal

Les équipes suivantes sont exemptes du tirage :

Arnouville Usc – Bezons SC

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire. la commission et la CDA.

COUPE COMITÉ FUTSAL

TIRAGE 1/8 DE FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine **48** du **25-11** au **01-12-24**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	29955579	GARGES DJIBSON ASC 3	PIERRELAYE FC 2	Le Dimanche 01-12 à 14H00
2	29955580	AVICENNE ASC 2	MY SARCELLES FUTSAL 2	Le Mercredi 27-11 à 21H30
3	29955581	ATTAINVILLE FUTSAL C 2	AFS VAUREAL 2	Le Samedi 30-11 à 17H30
4	29955582	ASF ARGENTEUIL 2	SPORTIFS DE GARGES 2	Le Dimanche 01-12 à 18H30
5	29955583	MONTIGNY LVB 2	MONTMAGNY ASFS 2	Le Samedi 30-11 à 17H15
6	29955584	MONTMORENCY FUTSAL 2	COMBO FUTSAL 2	Le Samedi 30-11 à 13H00
7	29955585	MARCOUVILLE CITY CPA 3	BEZONS FUTSAL CLUB 2	Le Samedi 30-11 à 20H00
8	29955586	PARMAIN FUTSAL AS 2	GOUSSAINVILLE FC 2	Le Vendredi 29-11 à 21H00

Pour la Coupe Comité Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.



**Info clubs :**

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U8 des 16 et 17-11-24**1^{er} APPEL FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS**

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAU U8 du 13-10-24

Garges Djibson Asc : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 13-10-24 à Asf Argenteuil.

PLATEAU U8 du 17-11-24

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 17-11-24 à Persanaise Cfj.

PLATEAUX U10 des 09 et 10-11-24

Les Sportifs de Garges : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U10 du 09-11-24 à FC VLB.

Avicenne Asc : 1^{er} appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U10 du 10-11-24 à Asf Argenteuil

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAU U8 du 17-11-24

Les Sportifs de Garges : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 17-11-24.





PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°3 - Week-end des 30 et 01 Décembre 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 30 Novembre 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	7	Garges Djibson Asc 1 Afs Vauréal 1 Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB 1 Persanaise Cfj (1 & 2)
Dimanche 01 Décembre 2024 (coup d'envoi à 11h00)			
Avicenne Asc	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	8	Avicenne Asc (1 - 2 & 3) AsF Argenteuil (1&2) Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (3 & 4)
Journée N°4 - Week-end des 14 et 15 Décembre 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 14 Décembre 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	7	Futsal Club VLB 1 AsF Argenteuil (1&2) Garges Djibson Asc 1 Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (1 & 2)
Dimanche 15 Décembre 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	8	Afs Vauréal 1 Persanaise Cfj (3 & 4) Avicenne Asc (1 - 2 & 3) Ermont Ams (1&2)

La Commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U7 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

- ✓ Week-end des 25 et 26-01-25





PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°3 - Week-end des 23 et 24 Novembre 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 23 Novembre 2024 (Coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal 1 Asf Argenteuil (1&2) Afs Vauréal 1 Persanaise Cfj (3&4)
Samedi 23 Novembre 2024 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Garges Djibson Asc 1 Avicenne Asc (1&2) Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB 1
Dimanche 24 Novembre 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Persanaise Cfj (1&2) Avicenne Asc 3 Paris CDG 1 Les Sportifs de Garges (1&2)
Plateau N°4 - Week-end des 07 et 08 Décembre 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 07 Décembre 2024 (Coup d'envoi à 16h00)			
Paris CDG	Gymnase Maurice Bacquet 11 Avenue Albert Sarraut 95190 Goussainville	6	Paris CDG 1 Attainville Futsal 1 Avicenne Asc (1&2) Ermont Ams (1&2)
Dimanche 08 Décembre 2024 (Coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	6	Les Sportifs de Garges (1&2) Avicenne Asc 3 Garges Djibson Asc 1 Persanaise Cfj (3&4)
Dimanche 08 Décembre 2024 (Coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	7	Asf Argenteuil (1-2&3) Afs Vauréal 1 FC VLB 1 Persanaise Cfj (1&2)

La commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U10 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

- ✓ Week-end des 18 et 19-01-25

Prochaine Réunion lundi 02-12-24 à 18H30





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2024

Présents : MM. Lacour – Letellier – Plassart.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.





FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

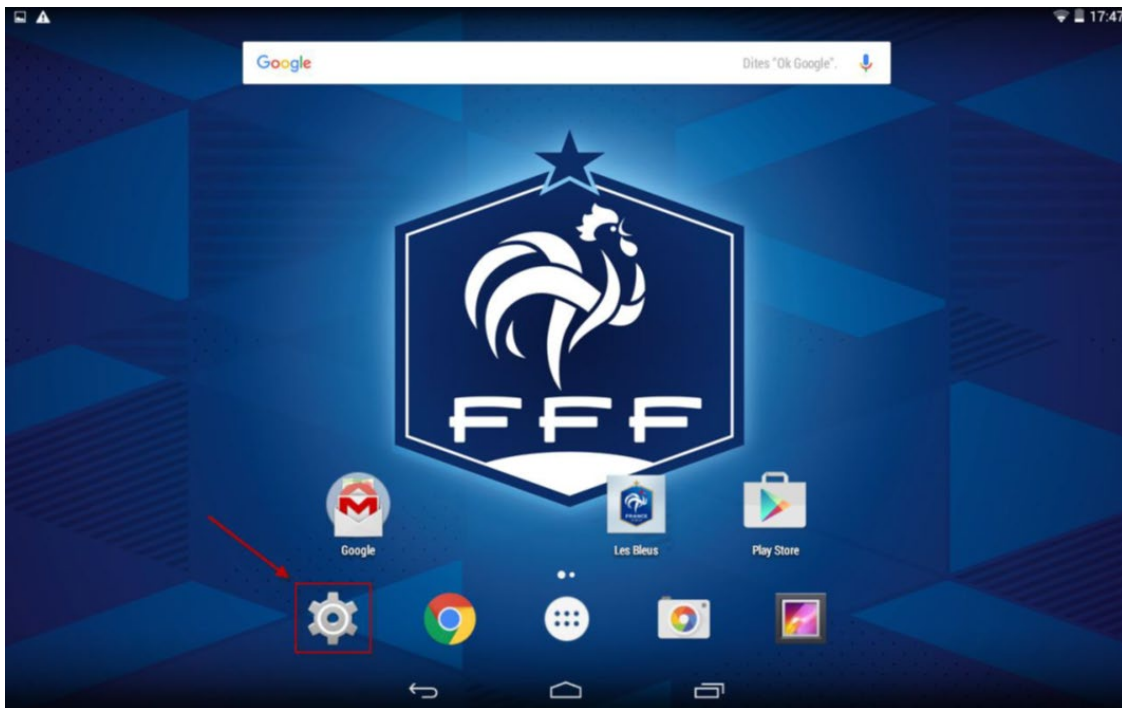
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application





☞ Allez dans paramètres de la tablette.

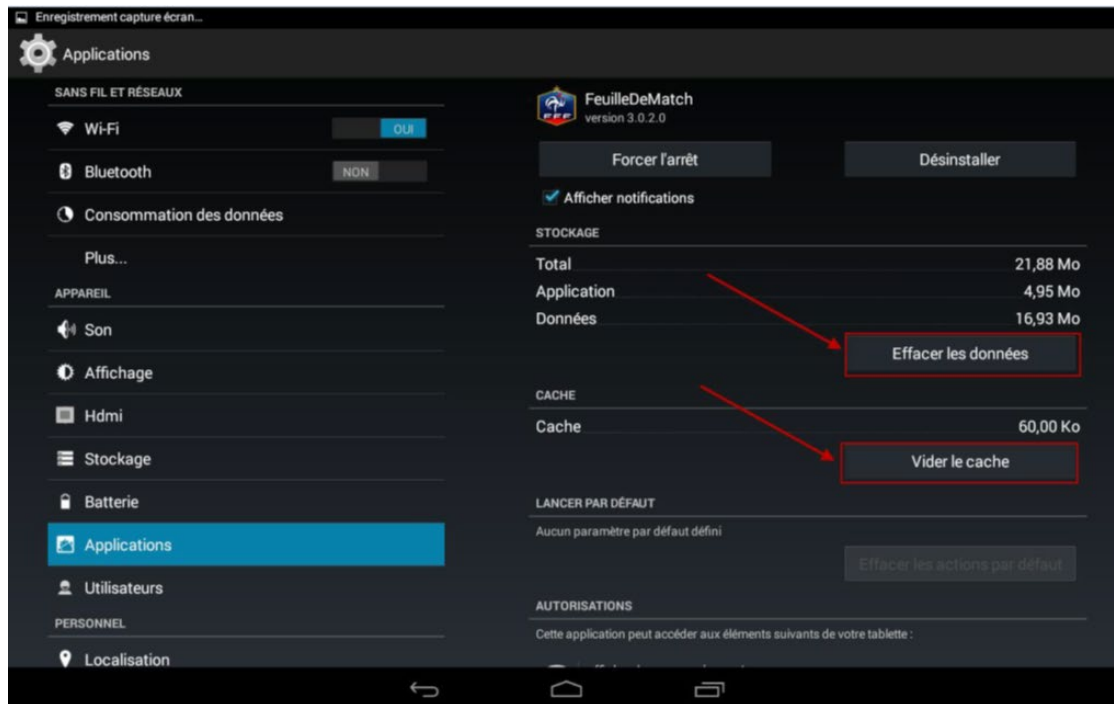


☞ Sélectionnez Application puis Feuille de Match





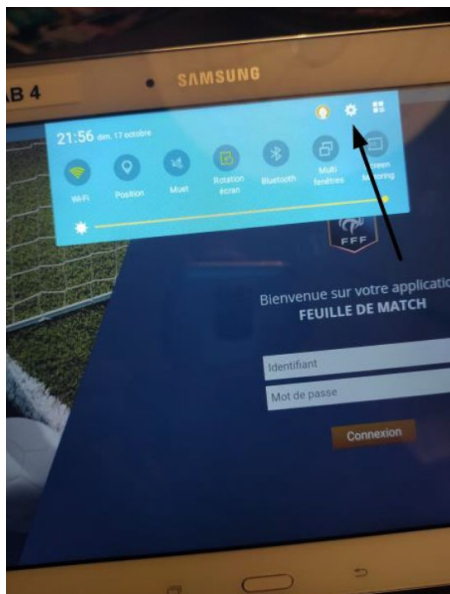
☞ Effacer les données et vider le cache



☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

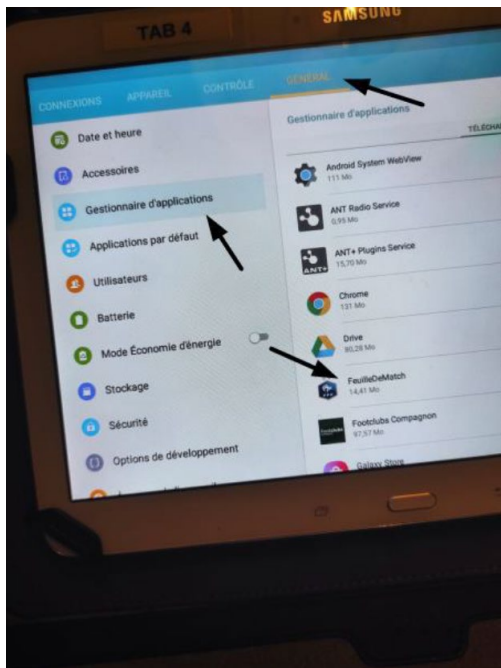
AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.

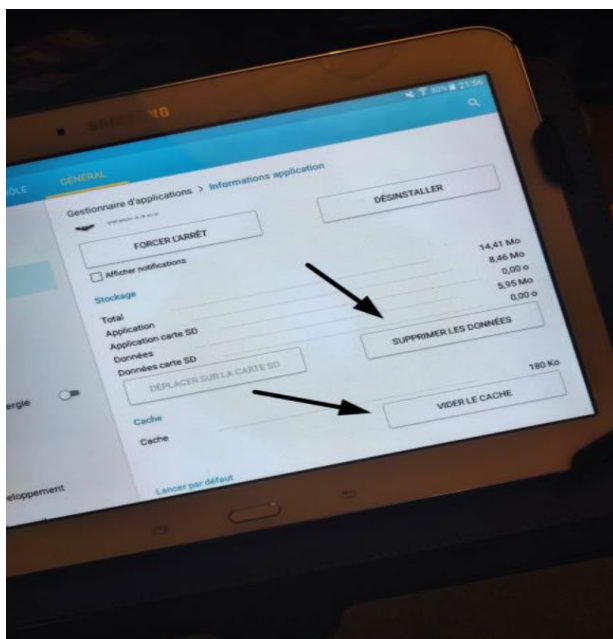




☞ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



☞ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2024

Présents : MM. Febvay- Lacour – Letellier – Da Mata – Plassart- Gomès.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Ville de FOSSES : NNI 952500101.

La CDTIS 95 a pris contact avec le propriétaire du Stade Auguste DELAUNE et à demander les documents nécessaires au classement de cette installation.

Ville de LE THILLAY : NNI 956120102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a repris contact avec la mairie pour obtenir les documents nécessaires au classement de l'installation.

Ville de PIERRELAYE : NNI 954880101

La CDTIS 95 a pris contact avec le propriétaire du Stade Auguste DELAUNE et à demander les documents nécessaires au classement de cette installation.

Ville de SAINT BRICE : NNI 955390102 et 955390103





M. FEBVAY et M. LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 18 Novembre 2024 à 18h00 au Stade Léon GRAFFIN, rue de la forêt pour confirmation de classement des éclairages..

Ville de ERMONT : NNI 952190102

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le jeudi 14 Novembre 2024 à 18h00 au Stade Auguste RENOIR 1, rue du Syndicat pour confirmation de classement de l'éclairage..

La CDTIS 95 a pris contact avec le propriétaire du Stade Auguste RENOIR 2 pour une remise en conformité de ce terrain.

Ville de PONTOISE : NNI 955000202

La CDTIS 95 prend connaissance d'une modification de vestiaires au Stade Jean LOUSTAU. La ville propose de prendre un arrêté de fermeture à la circulation de la rue LAVOISIER, les weekends de match, pour accéder à ces vestiaires en toute sécurité.

La commission demande un extrait de l'arrêté municipal afin de compléter le dossier qui sera transmis à la Fédération Française de Football.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.





COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Réunion électronique du 20 novembre 2024

MM. KERHERNO (Président) – CEIA - DA COSTA – FEBVAY – PEZIERE.

Présentation des Candidatures reçues :

La Commission est destinataire d'un courriel de Monsieur Guy Blondeau du 20/11/2024, indiquant « retirer sa candidature individuelle pour l'élection du 22 novembre prochain ».

La Commission prend note et officialise ce retrait par le présent procès-verbal.

Les candidatures sont donc les suivantes :

C	Nom	Prénom	Numéro de licence	Au titre des Membres Individuels ou Membre d'une association affiliée à la Fédération
M	BARBERON	Patrick	2339976972	AS Eragny FC
M	BERSAC	Fabien	2348055220	ES Saint Prix
M	KEITA	Mohamed	2330040833	RC Argenteuil

Rappel : chaque candidat aura 1 minute maximum au micro lors de l'Assemblée Générale avant les votes.





COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2024

Président : Mme ESCROIGNARD

Présents : Mme CHAKRI – MM DIAZ- EL FAKRI – MOREIRA - NDIAYE

Assiste : M. BARRAU

FRANCO PORT.ARGENTEUIL # ENT.VALLEE SAUSSERON FLYNET

CDM D2 du 22/09/2024

Appel du Club des FRANCO PORT.ARGENTEUIL de la décision de la Commission des compétitions du 01/10/2024 ayant décidé de donner match perdu par forfait au club des FRANCO PORT.ARGENTEUIL et amende de 30€ associée

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel
Constate que la procédure est respectée,
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour FRANCO PORT.ARGENTEUIL
Président Fernando Nogueira
Le responsable de l'équipe Fernandes Pascal

Pour ENT.VALLEE DU SAUSSERON FLYNET
Président Hervé Grollier
Vice Président Thomas Fournaise
Secrétaire Général Tony Rodrigues Fernandes

Pour le corps arbitral
Monsieur l'arbitre officiel AFKIR Lahoucine

Monsieur le représentant de la Cion de Première Instance Pascal Pezière





Considérant que :

- Le Club des Franco Portugais d'Argenteuil a envoyé un mail officiel au secrétariat et au club adverse le vendredi 20 novembre à 19h00 faisant état de l'impossibilité de jouer le match référencé en objet, au motif de l'indisponibilité du terrain, la mairie ne pouvant ouvrir les installations,
- Ce courriel est accompagné d'un mail officiel de la Mairie d'Argenteuil faisant état d'une problématique d'agent municipaux pour ouvrir le terrain
- Il est confirmé par les parties qu'il y a eu un échange téléphonique entre les clubs pour éviter un déplacement considéré « inutile » et une demande de confirmation du club visiteur auprès de l' élu de permanence du DVOF, prouvant une diligence réciproque et une communication positive
- L' élu de permanence n'ayant pas tous les éléments a conseillé au club visiteur de se tenir à l'affichage du site Internet et se déplacer, le club visiteur s'est donc déplacé, de même que l'arbitre officiel, et une FM papier a été rédigée,
- L'arbitre de la rencontre confirme que le terrain était inaccessible, car tout était fermé à clef
- Le Club accueil explique avoir dépêché un dirigeant pour accueillir l'arbitre, sans succès
- L'article 10.6 du RS précise :

« Dans le cas où l'adversaire et le District sont prévenus simultanément, par courrier électronique envoyé depuis l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr) :

. Soit du forfait après le délai de déclaration d'un forfait « avisé » tel que prévu à l'article 23.2 du présent Règlement,

*. Soit de l'indisponibilité du terrain du club recevant (notamment pour cause d'impraticabilité) après les heures d'ouverture du District, et au plus tard 4 heures avant l'heure officielle du coup d'envoi du match, et que par suite, le District n'a pas pu modifier la situation officielle du match, **l'adversaire n'est pas tenu de présenter son équipe sur le lieu de celle-ci.***

En cas de terrain indisponible, le club recevant doit obligatoirement joindre, avec le courrier électronique informant de cette indisponibilité, l'arrêté municipal ou l'attestation de l'autorité en charge de la gestion des installations. Comme son adversaire, il ne sera pas tenu de présenter son équipe ».

- Le courriel du club accueil du vendredi 20/11/2024, qui joint le courriel de la mairie, entre dans le cadre de cet article 10.6 du RS puisqu'il s'agit de l'autorité en charge de la gestion des installations

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Décision : Infirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance
Dit match à jouer à une date à fixer par la Commission COC

Rembourse les 30€ d'amende au club des Franco Portugais d'Argenteuil
Maintien la charge des frais de déplacement au club accueil

N'Impute pas les frais d'appel de 64€ au club appelant





La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Présidente de séance

Isabelle ESCROIGNARD

Secrétaire de séance

Brendan BARRAU





SOISY ANDILLY MARGENCY FC # VAUREAL FCM

U18 D2/B du 22/09/2024

Appel du Club de SOISY ANDILLY MARGENCY FC de la décision de la Commission des compétitions du 01/10/2024 ayant décidé de donner match perdu par forfait au club de SOISY ANDILLY MARGENCY FC et de mettre une amende de 30€ associée au forfait.

Président : Mme ESCROIGNARD

Présents : Mme CHAKRI – MM DIAZ- EL FAKRI – MOREIRA - NDIAYE

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel
Constate que la procédure est respectée,
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour FC SOISY ANDILLY MARGENCY

Président Michel Capkan
Le correspondant de l'équipe Tony Da Cruz

Pour VAUREAL FCM

Le dirigeant Lionel Mayoute

Pour le corps arbitral

Monsieur l'arbitre officiel LAMRIBEN Kader

Monsieur le représentant de la Cion de Première Instance Pascal Pezière

Considérant que :

- L'arbitre officiel confirme être arrivé au stade à 12h15 pour un match à 14h00, et avoir rencontré l'équipe visiteuse à 12h30
- Il n'a eu aucune nouvelle de l'équipe accueil jusqu'à 13h00, à la suite de quoi le responsable rencontré de Soisy AM (identité non confirmée) lui répond qu'il n'y aura pas de tablette car elle est déjà occupée pour une rencontre en cours
- Qu'une fois la décision prise par m l'arbitre de faire une FM papier, ce même responsable de Soisy AM explique qu'il n'a pas la possibilité d'accéder à FootClub et n'a pas de document papier permettant de justifier la licence et l'identité des joueurs
- Le Dirigeant M Da Cruz se dit surpris car tous les documents nécessaires sont au club house, que les éducateurs sont informés, et n'a donc pas été attentif au déroulement des faits considérant que la situation allait se régler d'elle-même





- L'arbitre a décidé de poursuivre le process tel qu'indiqué par l'article 8 du Règlement Sportif, en contrôlant les joueurs de l'équipe visiteuse et en faisant remplir la FM papier au responsable de Vauréal FCM
- Qu'il n'a pas pu contrôler les joueurs de l'équipe de Soisy AM
- L'arbitre dit avoir attendu jusqu'à 14h13 pour constater l'impossibilité à l'équipe de Soisy AM de débiter la rencontre
- L'arbitre est parti du stade avec la FM papier, ce qui est une erreur, avant de la ramener au Club de Soisy AM le lundi matin
- Qu'il apparait à la lumière des faits que les conditions d'avant match n'étaient pas réunies ni préparées par le club accueil, constituant la cause du non-déroulement du match
- Ces faits correspondent à l'infraction définie par l'article 40 du RS à savoir « refus de remplir les formalités d'avant-match », et ne caractérise pas un forfait in concreto
- Le Président du FC Soisy AM a été définitif dans son mot de fin d'audition considérant son club comme « fautif à 100% au regard des nouvelles informations reçues, qu'il n'avait pas », si bien que sa position est saluée par l'ensemble des membres du Comité d'Appel.

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance sur le fond mais infirme sur la forme par substitution de motif pour dire

- Match perdu par pénalité à l'équipe de Soisy AM (-1 point)
Motif : refus de remplir les formalités d'avant-match

Rembourse les 30€ à Soisy AM liés au forfait

Met un avertissement à l'équipe de Soisy pour non-utilisation de la FMI (règlement FMI et 44.4 du RS)

La charge des frais de déplacement de l'arbitre reste au club accueil.

Impute les frais d'appel de 64€ au club appelant

Transmet l'information à la Commission COC pour retrait du forfait

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Président de séance

Isabelle ESCROIGNARD

Secrétaire de séance

Brendan BARRAU





DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PROCÈS-VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2024

DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 24 novembre 2024

U18 D1

Match

28947046	U18	D1	SG	Adamois Ol. 21	Argenteuil Fc 21
----------	-----	----	----	----------------	------------------

Délégué: GAUVIN Christophe

Match

28947047	U18	D1	SG	Ecouen Fc 21	Soisy Andilly Margen 21
----------	-----	----	----	--------------	-------------------------

Délégué: FEBVAY Christian

Match

28947048	U18	D1	SG	Marly La Ville Es 21	St Prix Es 21
----------	-----	----	----	----------------------	---------------

Délégué: LE NAGARD Olivier

Match

28947049	U18	D1	SG	St Brice F.C. 22	Ermont A.S. 21
----------	-----	----	----	------------------	----------------

Délégué: VALETTE Laurent

Match

28947050	U18	D1	SG	Cormeillais A.C.S. 21	Goussainville Fc 21
----------	-----	----	----	-----------------------	---------------------

Délégué: BAILLIEZ Michel

Match

28947051	U18	D1	SG	Rc Argenteuil 22	Garges Fcm 21
----------	-----	----	----	------------------	---------------

Délégué: PLASSART Joseph

Seniors D1

Match

28351911	Sen	D1	SG	Cormeillais A.C.S. 1	Goussainville Fc 1
----------	-----	----	----	----------------------	--------------------

Délégué: ZAMI Béatrice

Match

28351912	Sen	D1	SG	Cosmo Taverny 1	Persan U.S. 1
----------	-----	----	----	-----------------	---------------

Délégué: OUANFOUF Djillali

Match

28351913	Sen	D1	SG	Osny F.C. 1	Ecouen Fc 1
----------	-----	----	----	-------------	-------------

Délégué: ALCAN Gérard

Match

28351914	Sen	D1	SG	St Brice F.C. 2	Gonesse Rc 1
----------	-----	----	----	-----------------	--------------

Délégué: CORON jean paul

Match

28351915	Sen	D1	SG	Jouy Le Moutier F.C. 1	St Leu 95 Fc 2
----------	-----	----	----	------------------------	----------------

Délégué: LACOUR Jean-Pierre

Match

28351916	Sen	D1	SG	Bezons U. Sec. Om. 1	Champagne 95 Sfc 1
----------	-----	----	----	----------------------	--------------------

Délégué: GONDEL Fabrice

